

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 146

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 42

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« plus »,

les mots :

« augmentée de ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 6, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel